

217C0100
FR0010343186-OP028-A08

10 janvier 2017

Résultat d'une offre publique d'achat visant les actions de la société.

HEURTEY PETROCHEM

(Alternext)

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 9 janvier 2017, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société anonyme Axens (l'initiateurs) visant les actions de la société HEURTEY PETROCHEM, elle a reçu en dépôt 2 374 874 actions HEURTEY PETROCHEM.

Au total, le concert composé des sociétés Axens¹ et IFP Investissements² détient 4 144 659 actions HEURTEY PETROCHEM représentant 4 219 159 droits de vote, soit 84,33% du capital et au moins 83,55% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
IFP Investissements ²	1 769 785	36,01	1 844 285	36,52
Axens ¹	2 374 874	48,32	2 374 874	47,03
Total concert	4 144 659	84,33	4 219 159	83,55

La condition minimale requise en application de l'article 231-9 I du règlement général - à savoir la détention par l'initiateur, seul ou de concert, à l'issue de l'offre, d'un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de HEURTEY PETROCHEM supérieure à 50% - est satisfaite.

L'offre a donc une suite positive.

2. Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre.

Une publication ultérieure précisera les dates et la durée de la réouverture de l'offre conformément à l'article 232-4 du règlement général.

¹ Contrôlée par la société IFP Energies Nouvelles, un établissement public à caractère industriel et commercial.

² Société anonyme contrôlée par IFP Energies Nouvelles.

³ Sur la base d'un capital composé de 4 914 725 actions représentant au plus 5 049 572 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.